

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE  
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



## *45° RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY*

**22 – 23 Septembre 2023**

**COUPE de FRANCE des RALLYES 2024**  
(coefficient2)

Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne 2023  
Challenge A.S.A. ONDAINE 2023

### **REGLEMENT**

**A.S.A. ONDAINE**

**BP 135**

**42704 FIRMINY Cedex**

**Tél : 04.77.51.27.80**

**Portable : 06 44 23 31 62**

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2023 de la FFSA.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du visa FFSA
Ouverture des engagements	Le lendemain de la réception du visa FFSA
Clôture des engagements	Lundi 11 septembre 2023
Dates et heures des reconnaissances	Les 16 et 17 septembre 2023, de 9h00 à 18h00
Parution et distribution du road-book	disponible sur le site <a href="http://asaondaine.com">asaondaine.com</a>
Vérifications administratives	Vendredi 22 septembre 2023, de 17h00 à 21h00 Lieu : Maison pour tous, place de l'abattoir, Firminy
Vérifications techniques	Vendredi 22 septembre 2023, de 17h15 à 21h15 Lieu : GARAGE Luzy, rue michel rondet, Firminy
Heure de mise en place parc de départ	Vendredi 22 septembre 2023 à 17h00 Lieu : Place du Breuil, Firminy
1° Réunion du collège des com. sportifs	Vendredi 22 septembre 2023, 20h00, Maison pour tous, place de l'abattoir, Firminy
Affichage officiel	Podium, place du Breuil, Firminy
Publication équipages admis au départ	Vendredi 22 septembre 2023, 22h30, Podium
Publication heures et ordres de départ	Vendredi 22 septembre 2023, 22h30, Podium
Départ du rallye	Samedi 23 septembre 2023 à 08h00 Pour information: 1 <sup>er</sup> VHC - Départ 08h00 1 <sup>er</sup> Moderne - Départ 8h39
Arrivée du rallye	Samedi 23 septembre 2023 à partir de 19h46 pour le 1 <sup>er</sup> VHC (pour information 1 <sup>er</sup> Moderne: à 20h25)
Vérifications finales	Samedi 23 septembre 2023, Garage POSTAL, Unieux Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC
Publication des résultats du rallye	Au podium, au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des Prix	Samedi 23 septembre 2023 à l'issue de l'épreuve sur le podium, place du Breuil, Firminy

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise **les 22 et 23 septembre 2023** en qualité d'organisateur Administratif et Technique le :

### **45<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY**

Avec le concours des Municipalités de FIRMINY, FRAISSES, CHAMBLES, PERIGNEUX, St MAURICE EN GOURGOIS, et des localités traversées.

Le présent règlement a reçu **le permis d'Organisation N° 481 en date du 05/07/2023 de la F.F.SA délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne**

*Comité d'Organisation*      **ASA ONDAINE**

---

**Pascal PERONNET (Président), Joelle TEYSSIER, David ANDREACCHIO, Romain BOUGEOT, Jean Paul CLOT, Patrice FAVERJON, Nicole FOREST, Michel JUILLARD, André LAPALUS, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Robert VALLA**

Secrétariat du Rallye :

ASA ONDAINE - B.P. 135 42704 FIRMINY Cedex  
Téléphone : 04 77 51 27 80 – Portable : 06 44 23 31 62  
[www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)  
[contact@asaondaine.com](mailto:contact@asaondaine.com)

Permanence du Rallye : jusqu'au 21 septembre au siège technique Impasse Bertail Prenat 42700 Firminy

Pendant toute la durée de l'Epreuve au PC du Rallye (Maison pour Tous) Place de l'Abattoir à FIRMINY.

***Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : [www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)***

### ***Organisateur Administratif et technique***

---

Organisateur Administratif et Technique :

Association Sportive Automobile Ondaine BP 135 – 42704 FIRMINY Cedex

*Président : Pascal PERONNET*

L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

#### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs :

Président :	Armand AGOSTINHO	Lic 12775
Membre :	Joëlle ALLEMAND	Lic 16382
Membre :	Georges BEAL	Lic 2910

Directeur de Course Général PC :	Daniel BERTHON	Lic 1621
Directeur de Course Adjoint ES 1.3.5.7 :	Christophe ARSAC	Lic 3591
Directeur de Course Adjoint ES 2.4.6 :	Louis René VERLINE	Lic 21427

Médecin Chef :	Dr Philippe RIGAUDIERE	Lic 56475
----------------	------------------------	-----------

Commissaire Technique Responsable :	Emeric PASCAL	Lic. 37568
Commissaire Technique Responsable VHC:	Matthieu MACCOLINI	Lic. 228892
Commissaire Technique :	Gérard JOUVHOMME	Lic. 51582
Commissaire Technique :	Hervé CANTAT	Lic. 207953
Commissaire Technique :	_____	Lic. _____

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Yvette CECILLON	Lic. 11374
	_____	Lic. _____

### **1.2P. ELIGIBILITE**

**Le 45° Rallye Régional des NOIX de FIRMINY** compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2024 Coef. 2,  
Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2023  
Le Challenge de l'ASA ONDAINE 2023.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés pourront consulter **EXCLUSIVEMENT** sur le site internet de l'ASA :

[www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)

Leur engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu :

**le 22 septembre 2023 de 17h00 à 21h00 pour les vérifications administratives :**

**MAISON pour TOUS 2 bis place de l'Abattoir 42700 FIRMINY**

**LE TEMPS IMPARTI ENTRE LES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES sera de 15mn.**

**le 22 septembre 2023 de 17h15 à 21h30 pour les Vérifications Techniques :**

**Garage LUZY – Les PLATANES – ZI du Bas Mas – 20 Rue Michel Rondet  
42700 FIRMINY**

**LE TEMPS IMPARTI DES VERIFICATIONS TECHNIQUES AU PARC FERME sera de 20 mn  
(road-book au dos du carnet de bord).**

Les vérifications finales seront effectuées le 23 septembre 2023 au :

**Garage POSTAL à UNIEUX  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC**

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Tout équipage désirant participer au 45° Rallye Régional des Noix de Firminy, doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe totalement remplie, accompagnée des droits d'Engagement,

**avant le lundi 12 septembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante**

**Nicolas Mounier -ASA ONDAINE**

**9 rue du four à chaux 42510 BALBIGNY**

**3.1.10.P.** Le nombre des engagés est fixé à **160** voitures maximum (VHC compris).

**L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre de partants est inférieur à 100.**

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **340,00 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **680,00 €**
- Pour les Equipages **100% ASA ONDAINE** les droits d'engagement sont fixés à **300 euros**
- Pour les Equipages **50% ASA ONDAINE** les droits d'engagement sont fixés à **320 euros**

**3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, complètement remplie.**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- au(x) candidat(x) dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse [contact@asaondaine.com](mailto:contact@asaondaine.com)

La retenue sera :

- de **30%** pour les demandes reçues **8 jours et plus avant l'épreuve**
- de **50%** pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

### 3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

**Selon la réglementation Standard des Rallyes 2023**

**3.3.2.** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

**R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA

### 4.2P. PNEUMATIQUES : Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée **UNIQUEMENT** dans le Parc d'Assistance situé dans le secteur Gampille Zone Industrielle du Parc et Allée Isidoro Calandra a FRAISSES 42490

*Latitude : 45.391586 | Longitude : 4.272806*  
ou **1 seul véhicule d'assistance sera autorisé**

Il sera identifié par un badge « ASSISTANCE » délivré aux Vérifications Administratives.

Dans chaque zone d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent, les Concurrents sont RESPONSABLES de leurs assistances,**
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit,
- **Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**

#### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 4.6P – Caméra et appareils de prises de vue :

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire technique Délégué ou du Commissaire Technique responsable.

## ARTICLE 5P IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## 5.2P

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées ultérieurement par additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 44° Rallye Régional des NOIX de Firminy représente un parcours de 144,600 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 kms.

Les épreuves spéciales sont :

**Laborie ( Chambles )-Miribel (Périgneux)** ES 1 – 3 – 5 = 8,2 kms x 3 = 24,6 kms

**Malasset ( Périgneux )-Saint Maurice en Gourgois** ES 2 – 4 – 6 = 4,8 kms x 3 = 14,4kms

**Firminy-Firminy** ES 7 = 0,9 kms

**Total = 39,900 kms**

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 6.2.5P.

Les reconnaissances, limitées à 3 passages maximum, seront autorisées les 16 et 17 septembre 2023 de 9h00 à 18h00

**avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur, délivré au départ de l'ES1.**

**L'ITINERAIRE/ROADBOOK SERONT CONSULTABLES ET IMPRIMABLES  
UNIQUEMENT SUR LE SITE DE L'ASA ONDAINE.**

**Les concurrents sont priés de respecter scrupuleusement le code de la route et les habitants des villages traversés afin d'assurer pleinement la sécurité des autres usagers et des riverains.**

**Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- ° Commissaire chasuble fluo orange avec mention de la fonction
- ° Chef de Poste chasuble fluo orange avec mention de la fonction
- ° Relations Concurrents chasuble rouge avec mention de la fonction

Couleur des chasubles en adéquation avec les RTS.

**7.5 .17.3.** Les Dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

**L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur**

#### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **ARTICLE 10P. PRIX**

La répartition des prix se fera de la manière suivante :

<b>Classement Scratch</b>	<b>Prix</b>
Premier	<b>340 €</b>
Deuxième	<b>230 €</b>
Troisième	<b>180 €</b>

<b>Classement Classes</b>	<b>de 1 à 4</b>	<b>de 5 à 10</b>	<b>de 11 à 15</b>	<b>+ de 15</b>
Premier	<b>160 €</b>	<b>290 €</b>	<b>300 €</b>	<b>320 €</b>
Deuxième		<b>120 €</b>	<b>130 €</b>	<b>160 €</b>
Troisième			<b>100 €</b>	<b>130 €</b>
Quatrième				<b>100 €</b>

<b>Classement Féminin</b>	<b>Prix</b>
1ère Féminine	<b>200 €</b>
2 <sup>ème</sup> Féminine	<b>140 €</b>

Chaque équipage classé recevra une coupe.

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les coupes non récupérées le samedi 23 septembre 2023 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'Organisateur.

Les coupes ne sont pas cumulables.

**Les chèques seront envoyés aux Equipages primés dans la semaine suivant le rallye, aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'ASA ONDAINE :**

**[www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)**

**La Remise des Prix se déroulera le samedi 23 septembre 2023 avec la participation des élus:**

**PODIUM D'ARRIVEE  
Place du Breuil - 42700 FIRMINY**